



**Objet :** Bilan de la mise en œuvre des **LDG avancement en Polynésie française en 2021** / corps des adjoints administratifs et des adjoints techniques de recherche et de formation

**Références :**

- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Les lignes directrices de gestion du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) du 22 octobre 2020, publiées au Bulletin officiel spécial n°9 du 5 novembre 2020 et relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles du 20 octobre 2020, publiées au Bulletin officiel n°44 du 19 novembre 2020 et relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).
- Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en Polynésie française.

Les lignes directrices de gestion ministérielles et locales, établies pour trois ans, déterminent de manière pluriannuelle les orientations générales de la politique en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Une attention particulière est portée à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le choix des propositions. La Polynésie française s'attache à ce que la répartition des promotions corresponde à la part respective des femmes et des hommes parmi les promouvables et se rapproche de leur représentation dans les effectifs du corps.

Outre l'application des barèmes prévus dans les LDG ministérielles, les règles de départage en matière de promotions et d'avancement proposées pour les personnels de la filière administrative et de la filière recherche et formation sont les suivantes :

Reconnaissance de la valeur professionnelle :

1. Niveau de responsabilités exercées
2. Niveau d'expertise (l'attention est appelée sur les personnels de laboratoire et sur la valorisation des compétences acquises dans l'exercice d'une activité syndicale, les activités exercées dans d'autres administrations ou dans le secteur privé pour les agents de la filière recherche et formation)
3. Spécificité du poste (l'attention est appelée notamment sur la situation des agents exerçant plusieurs fonctions ou sur les agents exerçant dans les établissements d'archipels isolés)
4. Effectifs encadrés
5. Nature des relations avec les partenaires (ex : relations avec les fournisseurs, avec les associations, avec la chaîne hiérarchique, avec les autres collègues, avec les parents d'élèves, avec les enseignants...)
6. Appréciations proposées par le supérieur hiérarchique

Entre deux dossiers d'expertise comparable, la diversité du parcours peut être valorisée :

- Par la mobilité sectorielle
- Par la mobilité géographique

Pour l'établissement des promotions est en outre tenu compte :

- Du respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- De l'égalité de traitement à l'égard des personnels en situation de handicap
- Du respect d'un équilibre entre univers d'exercice
- Des agents en butée de grade depuis 3 ans et aux agents les plus avancés dans la carrière (principe PPCR de pouvoir dérouler sa carrière sur au moins 2 grades).

L'étude des dossiers est opérée par un collège d'expert au niveau local pour les tableaux d'avancement des catégories C et par le collège d'expert au niveau national pour les autres promotions.

En 2021, le vice-recteur de Polynésie française est compétent pour établir le tableau d'avancement des adjoints administratifs et des adjoints techniques de recherche et de formation.

## A) Personnels de la filière administrative

### a. Pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

Éligibilité des candidats à l'inscription au tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (C2) : adjoint administratif (C1) ayant atteint le 5<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

**Taux de promotion national : 23 %**

**Nombre de promotion en Polynésie française : 3**

#### Répartition F / H

Répartition H/F	H	F	total	part des F
nb promouvables	4	7	11	64%
<b>nb promus</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>67%</b>

Le bilan permet de constater une répartition F/H des promus / promouvables conforme aux principes arrêtés par les LDG

#### Ancienneté générale des services

AGS	H	F	moyenne
promouvables	8,5	7,3	7,7
<b>promus</b>	<b>6,4</b>	<b>5,9</b>	<b>6,0</b>

L'ancienneté générale de services des agents promus est de 6 ans avec un écart de l'ordre de 5 mois entre les F et les H. La faiblesse des effectifs ne permet toutefois pas d'obtenir des données statistiques évidentes.

#### Âge moyen

âge	H	F	moyenne
promouvables	34,5	34,1	34,2
<b>promus</b>	<b>35,1</b>	<b>37,8</b>	<b>36,9</b>

L'âge moyen des agents promus est d'environ 37 ans. L'écart d'âge entre les F et les H promus n'est pas significatif compte tenu des effectifs.

#### Niveau de responsabilité et niveau d'expertise

Les agents promus occupaient des fonctions comportant un niveau de sujétion ou d'expertise les distinguant des autres promouvables. Il convient de noter toutefois la relative homogénéité des fonctions exercées par l'ensemble des agents promouvables.

#### Univers d'exercice des fonctions

2 promus exerçaient leurs fonctions dans les services administratifs de la DGEE, qui représentaient environ 40 % des promouvables, et 1 promus dans les services du vice-rectorat, qui représentaient 45 % des promouvables. Le reste des promouvables était affecté en établissement du second degré.

## Appréciations proposées par le supérieur hiérarchique

Il convient de noter que tous les agents promus ont reçu un avis très favorable de leur supérieur hiérarchique.

### Agents en butée de grade depuis 3 ans

Aucun agent ne se trouvait en butée de grade depuis 3 ans.

#### b. Pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

Éligibilité des candidats à l'inscription au tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe (C3) : adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (C2) ayant au moins un an d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

**Taux de promotion national : 8,5 %**

**Nombre de promotion en Polynésie française : 7**

Répartition H/F	H	F	total	part des F
nb promouvables	12	61	73	84%
<b>nb promus</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>71%</b>

Le bilan permet de constater une répartition F/H des promus / promouvables conforme aux principes arrêtés par les LDG

### Ancienneté générale des services

AGS	H	F	moyenne
promouvables	25,4	21,3	22,0
<b>promus</b>	<b>23,2</b>	<b>21,6</b>	<b>22,1</b>

L'ancienneté générale de services des agents promus est de 22 ans et 1 mois avec un écart de l'ordre de 1 an et demi entre les F et les H. La faiblesse des effectifs ne permet toutefois pas d'obtenir de données statistiques significatives.

### Âge moyen

âge	H	F	moyenne
promouvables	49,2	48,8	48,8
<b>promus</b>	<b>44,6</b>	<b>48,0</b>	<b>47,0</b>

L'âge moyen des agents promus est de 47 ans. L'écart d'âge de 3 ans et demi entre les F et les H promus n'est pas significatif compte tenu des effectifs de promus.

### Niveau de responsabilité et niveau d'expertise

En tant que premier critère de discrimination les agents promus occupaient majoritairement des fonctions d'encadrement ou de responsabilité. En effet, 2 agents occupaient des fonctions de gestionnaire matériel d'établissement et 3 des fonctions de secrétaire de direction. L'exercice des fonctions en REP+ ou des archipels éloignés a été également valorisé conformément aux LDG.

## Univers d'exercice des fonctions

Tous les promus exerçaient leurs fonctions en collège ou en lycée, établissements qui regroupaient 80 % des promouvables.

## Appréciations proposées par le supérieur hiérarchique

Il convient de noter que tous les agents promus ont reçu un avis très favorable de leur supérieur hiérarchique.

## Agents en butée de grade depuis 3 ans

Aucun agent ne se trouvait en butée de grade depuis 3 ans.

### B) Personnels de la filière recherche et formation

#### a. Pour l'accès au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe de recherche et de formation

Éligibilité des candidats à l'inscription au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe de recherche et de formation (C2) : adjoint technique (C1) ayant atteint le 5<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

**Taux de promotion national : 12 %**  
**Nombre de promotion en Polynésie française : 6**

## Répartition F / H

Répartition H/F	H	F	total	part des F
nb promouvables	48	64	112	57%
<b>nb promus</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>67%</b>

Le bilan permet de constater une répartition F/H des promus / promouvables conforme aux principes arrêtés par les LDG

## Ancienneté générale des services

AGS	H	F	moyenne
promouvables	15,5	14,9	15,2
<b>promus</b>	<b>17,3</b>	<b>10,5</b>	<b>12,8</b>

L'ancienneté générale de services des agents promus est de 12 ans et 10 mois avec un écart de l'ordre de 6 ans et 10 mois entre les F et les H. La faiblesse des effectifs ne permet toutefois pas d'obtenir de données statistiques significatives.

## Âge moyen

âge	H	F	moyenne
promouvables	47,6	50,0	49,0
<b>promus</b>	<b>49,6</b>	<b>44,9</b>	<b>46,5</b>

L'âge moyen des agents promus est d'environ 46 ans et 6 mois. L'écart d'âge, de 4 ans et 8 mois entre les F et

les H promus, n'est pas significatif compte tenu des effectifs.

### Niveau de responsabilité et niveau d'expertise

Les agents promus occupaient des fonctions dans leur très grande majorité des fonctions de responsabilité ou comportant un niveau d'expertise dans le domaine de la gestion administrative.

### Univers d'exercice des fonctions

3 promus exerçaient leurs fonctions en collège, 2 en lycée et 1 à l'UPF.

Les établissements d'enseignement du second degré regroupaient plus de 90 % des promouvables.

Conformément à la répartition des promouvables par BAP, une très grande majorité – plus de 90% - des promus sont issus de la BAP G : Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention. 1 agent promu relevait de la BAP J : Gestion et Pilotage.

### Appréciations proposées par le supérieur hiérarchique

Il convient de noter que tous les agents promus ont reçu un avis très favorable de leur supérieur hiérarchique.

### Agents en butée de grade depuis 3 ans

Aucun agent ne se trouvait en butée de grade depuis 3 ans.

#### b. Pour l'accès au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe de recherche et formation

Éligibilité des candidats à l'inscription au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe de recherche et formation (C3) : adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (C2) ayant au moins un an d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

**Taux de promotion national : 7,5 %**  
**Nombre de promotion en Polynésie française : 15**

### Répartition F / H

Répartition H/F	H	F	total	part des F
nb promouvables	63	61	124	49%
<b>nb promus</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>40%</b>

Le bilan permet de constater une répartition F/H des promus / promouvables conforme aux principes arrêtés par les LDG

### Ancienneté générale des services

AGS	H	F	moyenne
promouvables	24,9	25,9	25,4
<b>promus</b>	<b>19,6</b>	<b>22,4</b>	<b>20,7</b>

L'ancienneté générale de services des agents promus est de 20 ans et 8 mois avec un écart de l'ordre de 2 ans

et 10 mois entre les F et les H. Le niveau de responsabilité des agents promus a conduit à promouvoir des agents dont l'AGS est sensiblement inférieur à la moyenne des promouvables.

### Âge moyen

âge	H	F	moyenne
promouvables	53,7	54,2	54,0
<b>promus</b>	<b>48,6</b>	<b>47,3</b>	<b>48,1</b>

L'âge moyen des agents promus est d'environ 48 ans et 1 mois. Le niveau de responsabilité des agents promus a conduit à promouvoir des agents dont l'âge moyen est sensiblement inférieur à la moyenne des promouvables.

### Niveau de responsabilité et niveau d'expertise

Les agents promus occupaient des fonctions dans leur très grande majorité des fonctions de responsabilité ou des fonctions qualifiées d'électricien ou de personnels de laboratoire.

### Univers d'exercice des fonctions

9 promus exerçaient leurs fonctions en collège et 6 en lycée, les établissements d'enseignement regroupant plus de 95 % des promouvables.

Conformément à la répartition des promouvables par BAP, une très grande majorité – plus de 90% - des promus sont issus de la BAPG : Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention. 2 agents promus relevaient de la BAP A : Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement.